

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 05 avril 2018

COMMUNE DE MONTREUIL LE CHÉTIF

L'an deux mille dix-huit, le 6 avril 2018 à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame GUYON Marie-France, Maire.

Convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 29 mars 2018

Date d'affichage de la convocation : 29 mars 2018

Présents : Marie-France GUYON - Patrice JULIENNE - Denis JULIENNE - - Laurent LECHAT - Joël LOUBEAU – Monique COCHET-- Mélina BLOSSIER Christian MERCIER

Excusés : Annick BRILLANT- Yves BOMPOIS

Formant la majorité des membres en exercice.

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Loubeau Joël est désigné secrétaire de séance.

Compte rendu de la précédente réunion : adopté.

Adoption de l'ordre du jour :

Madame le Maire propose d'adopter l'ordre du jour. **Adopté.**

OBJET .Vote du compte administratif 2017

Conformément à l'article L2121-4 du CGCT, Madame Marie France GUYON, Maire quitte la séance au moment du vote du compte administratif, le conseil municipal siège sous la présidence de Monsieur Julienne Patrice, 1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
REALISATION DE L'EXERCICE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	173 751.71 €	167 015.89 €	-6735.82€
	Report N-1			83330.62 €
	TOTAL (réalisation + reports)			76 594.80€ (Compte 002)
REPORT DE L'EXERCICE N -1	SECTION D'INVESTISSEMENT	60 950.75 €	10 462.12 €	-50488.63 €
	Report N-1			69 234. 23€
	TOTAL (réalisation + reports)			18 745.60€ (compte 001)
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	
	SECTION D'INVESTISSEMENT	0 ,00 €	0 ,00 €	
	TOTAL restes à réaliser à reporter en N-1	0. 00 €	0 ,00 €	
RESULTAT DE CLOTURE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	A reporter (compte 002)		
		76 594.80€		
	SECTION D'INVESTISSEMENT	A reporter (compte 001)		
		18 745.60 €		

2°

Constata les identités de valeurs avec les indicateurs du compte de gestion relatives au rapport à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice ,au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie ,aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire

3°Reconnait la sincérité des restes à réaliser

4°Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci -dessus,

Délibération 9-2018

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte administratif 2017

OBJET / APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

DELIBERATION 2018-10

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur Monsieur HELIAS Benoit accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurants au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Considérant toutes les opérations effectuées

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017.

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par Monsieur HELIAS Benoit receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

Objet. Affectation du Résultat

DELIBERATION 2018-11

Le conseil municipal constatant que le compte Administratif présent

En section de fonctionnement

- Un résultat de clôture de l'exercice	2016 : 83 330.62 €
- Un résultat de clôture pour l'exercice	2017 : -6 735.82 €
- Soit un résultat de clôture de l'exercice	2017 : 76 594.80 €
-	

En section d'investissement

Un résultat de clôture de l'exercice	2016 : 69 234.23€
Un résultat pour l'exercice 2017	: -50 488.63 €
Soit un résultat de clôture de l'exercice	2016 : 18 745.60 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2018 : **18 745.60 € (compte 001)**

En section de fonctionnement de l'exercice 2018: **76 594.80€ (compte 002)**

OBJET : vote du budget primitif

DELIBERATION 2018-12

Madame Le Maire présente le budget primitif de la commune pour l'exercice 2018

Le conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents arrête comme suit le budget :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
011	Charge à caractère général	51 760.00 €	70	Produits des services des domaines	950.00 €
012	Charge de personnel	75 680.00 €	73	Impôts et taxes	45 250.00 €
014	Atténuation de produits	6 398.00 €	74	Dotation et participations	78 349.00€
65	Autre charges de gestion courante	63 409.00 €	75	Autres produits de gestion courante	13 400.00 €
66	Charges financières	400.00 €	013	Atténuations de Charges	7 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	250.00 €	002	Excédent reporté	76 594.80€
022	Dépenses imprévues	1646.80 €			
023	Virement à la section d'investissement	22 000.00 €			
TOTAL DES DEPENSES		221 543.80 €	TOTAL DES RECETTES		221 543.80 €

SECTION D'INVESTISSEMENT					
016	Remboursement d'emprunts et dettes	8 000.00 €	10	Apports, dotations, réserves	3 600.00 €
200	Frais documents urbanisme	6 000.00 €	13	Subventions d'équipement	5 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	80 345.60 €	16	Emprunt-dettes assimilées	50 000.00€
22	Immobilisation en cours	4000.00 €	021	Virement section de fonctionnement	22 000.00 €
20	Dépenses imprévues	1000.00€	001	Excédent antérieur reporté	18 745.60 €
TOTAL DES DEPENSES		99 345.60 €	TOTAL DES RECETTES		99 345.60 €

Objet : MODIFICATION STATUTAIRE CCHSAM - CLE SAGE ADHESION FUTUR SYNDICAT EX IIBS

L'institution interdépartementale du bassin de la Sarthe (IIBS) a été créée par les conseils départementaux de l'Orne, d'Eure-et-

Loir et de la Sarthe. Elle a aujourd'hui pour principale mission d'assurer la maîtrise d'ouvrage des activités des Commissions

locales de l'eau (CLE) du SAGE du bassin de l'Huisne, du SAGE du bassin de la Sarthe amont et du SAGE du bassin de la Sarthe

aval.

Des réflexions visant l'organisation de la maîtrise d'ouvrage porteur de la compétence GEMAPI, par sous bassin versant

hydrographique, ont lieu sur le territoire.

Dès lors une double réflexion s'est engagée : d'une part la transformation de l'IIBS en un syndicat mixte ouvert composé d'EPCI

et d'autre part une évolution des compétences de la structure afin de répondre précisément aux besoins des futurs membres du

syndicat. Ce travail a été mené à l'occasion de plusieurs Comités de pilotage entre avril et septembre 2017.

L'IIBS a sollicité les EPCI-FP se trouvant sur le périmètre d'intervention, dont la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes

Mancelles, qui a indiqué souhaiter devenir membre du syndicat issu de la transformation de l'IIBS.

Pour cela il convient de modifier les statuts de la Communauté afin qu'elle puisse adhérer au syndicat issu de la transformation.

Par ailleurs, le droit commun tout comme le projet des statuts du futur syndicat suppose une demande d'adhésion des EPCI audit

syndicat une fois que celui-ci sera transformé au 31 décembre 2017.

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles dite «

MAPTAM » et notamment les articles 56 à 59 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 56 ;

Vu les statuts du syndicat qui sera issu de la transformation de l'institution interdépartementale du bassin de la Sarthe ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 5211-17, L. 5211-20 et L. 5214-16 ;

DELIBERATION 13-2018

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Décide d'approuver les modifications de compétences et des statuts via l'ajout des compétences suivantes :

1° Études et appui des Commissions Locales de l'Eau (CLE) dans le cadre de l'élaboration et la mise en oeuvre des SAGE sur le bassin

versant de l'Huisne, de la Sarthe Amont et de la Sarthe Aval,

2° Soutien de l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Huisne, de la Sarthe Amont et de la Sarthe Aval,

3° Études, animation et coordination des actions relatives à la prévention des inondations

- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous documents

DÉLIBÉRATIONS 14- 2018 (rattachée suite demande trésorier)

Après délibération les conseillers décident d'augmenter les tarifs des locations à compter du 1^{er} janvier 2018 comme suit :

Salle polyvalente - habitants de la commune	
24 h - sans cuisine	115€
24 h - avec cuisine	160€
Salle pour vin d'honneur	70€
Salle pour réunion	60€
Forfait chauffage (1er novembre – 31 mars)	30€

Salle polyvalente - habitants hors commune	
24 h - sans cuisine	130€
24 h - avec cuisine	180€
Salle pour vin d'honneur	75€
Salle pour réunion	65€
Forfait chauffage (1er novembre – 31 mars)	30€

Salle associations - habitants de la commune	
24 h - avec cuisine	100€
Salle pour vin d'honneur	55€
Salle pour réunion	50€
Forfait chauffage (1er novembre – 31 mars)	15€

Salle associations - habitants Hors commune	
24 h - avec cuisine	125€
Salle - vin d'honneur	60€
Salle pour réunion	55€
Forfait chauffage (1er novembre – 31 mars)	15€

Objet : Vote du taux d'imposition 2018

Madame le Maire propose le vote des 4 taxes locales sans envisager d'augmentation,
Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379,1470 et suivants,
Vu l'état 1259 TH-TF établi par la Direction des services Fiscaux de la Sarthe
Considérant les bases 2017 aux montants suivants

DELIBERATION 15-2018

TAXES	Bases effectives 2017	Bases prévisionnelles 2018 notifiées	Taux
Taxe habitation	225 531€	228 900 €	4,35%
Taxe bati	172 736 €	172 200 €	8,45%
Taxe non bati	86 565 €	90 500 €	21,60%

Considérant que le montant des allocations compensatrices de l'état sur la taxe d'habitation, les taxes foncières s'élèvent à 5850€

OBJET .Achat Hangar Ludovic Bernard

A la suite de la proposition faite auprès de Monsieur Ludovic Bernard quant à l'acquisition du Hangar
Situé sur le terrain de la commune - Rte de Roche Brune – 72130 Montreuil Le Chétif.

DELIBERATION 17-2018

Le conseil municipal valide l'acquisition et accepte la transaction pour un montant de 4000.00€ TTC
Autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Questions diverses

Objet – Cérémonie du 13 mai avec pose d'une plaque commémorative

A la suite des précédentes réunions et des échanges liés au projet d'une pose de plaque commémorative à l'occasion de la cérémonie du 13 mai 2018.

Les conseillers valident la pose d'une plaque avec tous les déportés et morts en déportation sauf un déporté pour lequel subsiste des interrogations.

Madame Le Maire contactera M.Chaussis, président de l'association des déportés de la décision des conseillers.

Objet : Projet parc éolien

A la suite de la présentation du projet d'installation d'un parc éolien sur notre secteur par Monsieur Thomas Pichot, représentant la société Soleil du Midi,

Les conseillers souhaitent avant de valider le projet et autoriser l'étude, visiter un parc réalisé par cette même société, et pouvoir échanger avec les élus et les propriétaires sur le fonctionnement de celui-ci.

Madame le Maire est chargée de contacter M.Pichot afin de l'informer de cette décision.

Fin de séance – 23 h30

Le 31-03-2017 Pour affichage